

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION DENOMMEE

« Programme de Développement agricole dans la province du Kasai Oriental (PRODAKOR) »

NI: 3013682
N° ENABEL: RDC1217111

Vu la Convention spécifique dénommée « **Programme de développement agricole dans la province du Kasai Oriental (PRODAKOR)** » conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 3 juillet 2013, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « **Programme de développement agricole dans la province du Kasai Oriental (PRODAKOR)** » signée le 17 juillet 2013 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre des Entreprises publiques, et de la Coopération au Développement, chargé des Grandes Villes, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 27/09/2013 et 17/10/2013 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 27/09/2013 et 17/10/2013 entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, la Convention Spécifique est prolongée et est conclue pour une période de 96 mois. L'exécution du projet a une durée de 90 mois.

Article 2
Budget de la prestation de coopération

L'article 2 de la Convention de Mise en Œuvre est modifié comme suit :

La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 12 000 000 € (douze millions d'euros).

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

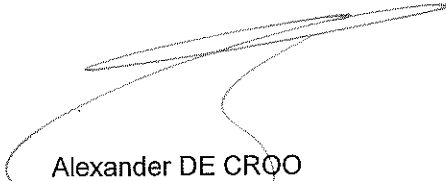
Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 28/10/2013....., en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

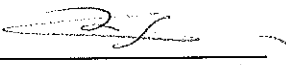
Pour Enabel,

Pour l'Etat belge,


Administrateur Hannelore BEERLANDT


Alexander DE CROO
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au
Développement, de l'Agenda numérique, des
Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et


Administrateur Xavier DE CUYPER

Annexe 1

Plan financier

Budget Code	Libellé	Dernier Budget validé à la SMCL 03/2019	Nouveau Budget pour la prolongation	Total Dépensé au 31/12/2018	PF 2019	PF 2020	Total Dépenses en Fin d'exécution	Solde en fin d'exécution
OS	TOTAL ACTIVITES PRODAKOR	6.727.481	7.357.481	5.540.471	815.744	738.750	7.094.965	262.516
A	La production et la productivité dans les exploitations familiales sont améliorées	4.436.481	4.637.481	4.012.882	241.428	253.750	4.508.060	129.421
A 01	Le secteur semencier est renforcé et assure une meilleure accessibilité des produits	2.121.041	2.121.041	2.107.827	74.567	15.000	2.197.394	-76.353
A 01 01	Les semences de (pré-base) base sont produites en quantité et qualité suffisante	1.168.000	1.168.000	115.318	44.567	15.000	174.885	993.115
A 01 02	Les semences certifiées R1 (et R2) sont produites par des associations de producteurs professionnalisées	708.041	708.041	662.649	10.000	0	672.649	35.392
A 01 03	Des « semences de qualité déclarée » sont produites au départ des semences certifiées	245.000	245.000	1.329.859	20.000	0	1.349.859	-1.104.859
A 02	L'innovation et la diversification sont appuyées par un processus de R&D	850.000	850.000	721.028	35.000	0	756.028	93.972
A 02 01	Introduire des techniques innovantes et recherche participative	590.000	590.000	255.178	24.233	0	279.411	310.589
A 02 02	Faciliter l'accès à des outils, équipements et petits intrants	260.000	260.000	465.850	10.767	0	476.617	-216.617
A 03	La fonction d'appui conseil aux producteurs est améliorée	1.465.440	1.465.440	1.184.027	96.860	33.750	1.314.637	150.803
A 03 01	Mise en place et suivi d'une stratégie d'appui-conseil	145.000	145.000	1.130.518	25.898	3.000	1.159.416	-1.014.416
A 03 02	Accompagnement des agronomes du secteur, des OP et des prestataires de services	1.290.440	1.290.440	1.356	67.743	30.750	99.849	1.190.591
A 03 03	Etablir des liens avec les établissements d'enseignement technique de formation professionnelle agricole	30.000	30.000	52.153	3.219	0	55.373	-25.373
A 04	Des pratiques agro environnementales durables sont initiées et soutiennent la productivité des exploitations	0	201.000	0	35.000	205.000	240.000	-39.000

A 04 01	Des pépinières agroforestières sont créées.	0	45.000	0	10.000	45.000	55.000	-10.000
A 04 02	Un processus d'emboisement des exploitations est initié	0	50.000	0	10.000	50.000	60.000	-10.000
A 04 03	Un processus de reboisement des espaces communautaires est enclenché	0	106.000	0	15.000	110.000	125.000	-19.000
B	La conservation, la transformation et la commercialisation sont améliorées	648.000	648.000	356.523	266.606	36.000	659.129	-11.129
B 01	OPA et groupements disposent des équipements de transformation et de stockage	518.000	518.000	251.501	259.907	26.000	537.408	-19.408
B 01 01	Financement d'équipements et infrastructure de stockage, transformation, commercialisation	300.000	300.000	140.848	224.433	0	365.281	-65.281
B 01 02	Accompagnement gestion et maintenance	153.000	153.000	108.169	35.474	16.000	159.643	-6.643
B 01 03	Renforcer compétences entrepreneuriales des femmes (gestion, leadership)	65.000	65.000	2.483	-	10.000	12.483	52.517
B 02	Les capacités des OPA et faitières dans la commercialisation sont améliorées	130.000	130.000	105.022	6.700	10.000	121.721	8.279
B 02 01	Mettre en place un dispositif performant d'information sur les prix et les marchés	60.000	70.000	60.460	45	0	60.505	9.495
B 02 02	Améliorer les capacités des OPA et faitières dans la commercialisation	70.000	60.000	44.562	6.655	10.000	61.217	-1.217
C	La gouvernance du secteur agricole est renforcée	1.305.500	1.614.500	1.024.652	182.661	349.000	1.556.313	58.187
C 01	La coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole est améliorée	370.500	935.000	295.097	63.288	15.000	373.385	561.615
C 01 01	Collecte et échange d'informations sectorielles	65.000	150.000	7.203	22.000	10.000	39.203	110.797
C 01 02	Concertation sectorielle et suivi des interventions	265.500	5.000	237.179	14.238	5.000	256.417	-251.417
C 01 03	Appui à la capitalisation des expériences dans le secteur	40.000	780.000	50.716	27.050	0	77.766	702.234
C 02	La concertation entre acteurs publics et privés et structuration des acteurs privés	935.000	370.500	729.555	34.873	0	764.428	-393.928
C 02 01	Appuyer un processus de structuration des OPA et de leurs unions et faitières	780.000	265.500	510.467	15.121	0	525.587	-260.087
C 02 02	Appuyer les CCT et CCS comme lieux d'échange et de concertation du secteur agricole	150.000	65.000	215.121	14.673	0	229.793	-164.793
C 02 03	Sensibiliser les acteurs du secteur, au niveau des différents CCT et CCS (foncier)	5.000	40.000	3.968	5.080	0	9.048	30.952

C03	La stratégie de développement agricole et de gestion durable des espaces (Aménagement du territoire) pour le territoire de Ngandajika est élaborée et planifiée	0	105.000	0	45.000	130.000	175.000	-70.000
C 03 01	Appui au diagnostic territorial concerté sur l'agriculture et l'utilisation de l'espace	0	5.000	0	20.000	5.000	25.000	-20.000
C 03 02	Appui à la définition d'une vision partagée du développement agricole et de l'utilisation de l'espace	0	10.000	0	10.000	10.000	20.000	-10.000
C 03 03	Appui à la planification stratégique concertée	0	15.000	0	15.000	15.000	30.000	-15.000
C 03 04	Mise en place d'un dispositif concerté de pilotage et mise en œuvre du plan stratégique.	0	75.000	0		100.000	100.000	-25.000
C 04	L'ITAV Ngandajika renforce sa position stratégique de centre pilote de formation, en lien avec les enjeux de développement agricole sur le territoire	0	204.000	0	39.500	204.000	243.500	-39.500
C 04 01	Soutien à la réalisation d'un diagnostic sur la place, le rôle, et l'offre de formations de l'ITAV au regard des enjeux et dynamiques agricoles	0	7.000	0	5.000	7.000	12.000	-5.000
C 04 02	Appui à la définition des objectifs d'évolution de l'ITAV pour renforcer son positionnement de centre pilote de formation sur le territoire	0	20.000	0	2.500	20.000	22.500	-2.500
C 04 03	Accompagnement de l'ITAV dans l'opérationnalisation des changements nécessaires (Assistance technique perle : nationale ou internationale ?)	0	17.000	0	7.000	17.000	24.000	-7.000
C 04 04	Renforcement de l'intégration de l'ITAV dans son environnement (nouveaux partenariats, introduction de pratiques agricoles utiles dans les parcours de formation, introduction culture attelée, pépinières, etc...)	0	100.000	0	25.000	100.000	125.000	-25.000
C 04 05	Appui à l'ITAV pour favoriser l'installation des jeunes sortants	0	60.000		-	60.000	60.000	0
D	Le leadership des femmes rurales est renforcé	337.500	457.500	146.415	125.049	100.000	371.463	86.037
D 01	Un environnement favorable à l'empowerment des femmes dans la sphère privée est créé	210.000	210.000	88.477	63.871	0	152.348	57.652
D 01 01	Accompagnement des espaces d'échanges et clubs d'écoutes	120.000	120.000	34.154	53.425	0	87.578	32.422

D 01 02	Appui au CPF	90.000	90.000	54.323	10.447	0	64.770	25.230
D 02	Un environnement favorable à l'empowerment des femmes dans la sphère publique est créé	127.500	127.500	57.938	1.178	0	59.115	68.385
D 02 01	Appui à la Division Genre	107.500	107.500	17.468	1.178	0	18.646	88.854
D 02 02	Consultation Plan d'action Genre pour le secteur de l'agriculture	20.000	20.000	40.470	-	0	40.470	-20.470
D 03	Un Fonds d'Appui aux Initiatives Féminines est opérationnel et permet de soutenir des actions s'inscrivant dans la stratégie provinciale Genre	0	120.000	0	60.000	100.000	160.000	-40.000
D 03 01	Appui à la structuration et à l'animation du Fonds	0	10.000	0	10.000	0	10.000	0
D 03 02	Soutien aux initiatives par l'abondement du Fonds	0	110.000	0	50.000	100.000	150.000	-40.000
X	Réserve budgétaire	0	0	0	0	0	0	0
Z	Moyens généraux	4.272.519	4.642.519	3.783.158	536.366	585.511	4.905.035	-262.516
Z 01	Ressources humaines	2.759.560	3.013.660	2.522.120	376.514	406.789	3.305.423	-291.763
Z 01 01	Personnel International (ATI)	1.440.000	1.560.000	1.350.986	113.682	240.000	1.704.668	-144.668
Z 01 02	Equipe technique Nationale	542.185	608.211	569.498	113.924	76.026	759.447	-151.236
Z 01 03	Equipe nationale administrative et logistique (25%)	381.375	422.639	285.785	84.044	63.953	433.782	-11.143
Z 01 04	Equipe nationale administrative et logistique antennes (100%)	396.000	422.810	315.851	64.864	26.810	407.526	15.284
Z 02	Investissements	480.500	520.900	471.759	35.306	38.400	545.465	-24.565
Z 02 01	Véhicules	120.000	120.000	137.227	-	0	137.227	-17.227
Z 02 02	Motos et vélos	45.000	45.000	48.254	-	0	48.254	-3.254
Z 02 03	Equipement et matériel	85.500	87.500	102.125	6.000	0	108.125	-20.625
Z 02 04	Aménagement, Réhabilitation et/ou loyers	230.000	268.400	184.153	29.306	38.400	251.859	16.541
Z 03	Fonctionnement	814.459	889.959	633.152	88.736	57.000	778.888	111.071
Z 03 01	Frais de fonctionnement des véhicules + motos	270.000	304.000	175.962	34.964	24.000	234.926	69.074
Z 03 02	Frais de fonctionnement des bureaux (MBM+antennes)	444.459	468.459	348.675	36.833	18.000	403.507	64.952
Z 03 03	Organisation des SMCL	25.000	35.500	26.175	6.851	10.500	43.526	-8.026
Z 03 04	Frais de mission	75.000	82.000	82.340	10.089	4.500	96.929	-14.929
Z 04	Audit suivi et évaluation	218.000	218.000	156.127	35.810	83.322	275.259	-57.259

Z 04 01	Audit	50.000	50.000	11.910	-	0	11.910	38.090
Z 04 02	Evaluation finale + MTR	60.000	60.000	49.910	12.000	16.000	77.910	-17.910
Z 04 03	Etude base-line	60.000	60.000	55.934	23.810	7.322	87.066	-27.066
Z 04 04	Suivi et backstopping	33.000	33.000	24.948	-	0	24.948	8.052
Z 04 05	Ateliers d'échange et séminaires de capitalisation	15.000	15.000	13.425	-	60.000	73.425	-58.425
	Grand Total	11.000.000	12.000.000	9.323.629	1.352.110	1.324.261	12.000.000	0

